

## FORMATION PROFESSIONNELLE DIPLOMANTE SSIAP 3 – CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

Formacode : 42811 - Diplôme délivré par le SDMIS - n° d'agrément 0011. Code répertoire spécifique RS1402.

### La formation

Avec le diplôme SSIAP 3, vous pouvez travailler en tant que Chef de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes. Les candidats certifiés assurent l'encadrement des équipes de sécurité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH), sous l'autorité du chef d'établissement ou du mandataire ou du Responsable Unique de Sécurité.

Cette formation permet au candidat d'appréhender toutes les missions du métier visé, grâce à l'apprentissage par des cours théoriques mais aussi des cas pratiques et des mises en situation.

### Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée de 6 semaines en présentiel, à temps plein (216 h de formation + 8 à 14 h de révision + 7 h d'examen).

Toutes les heures de formation doivent avoir été suivies par le candidat pour qu'il puisse être présenté à l'examen.

Le dispositif de formation est modulaire. Il se déroule par périodes de 2 semaines sur une amplitude de 3 à 4 mois.

Un recyclage de 3 jours (R SSIAP3) est à prévoir tous les 3 ans pour le renouvellement du certificat.

### Objectifs visés

Obtenir le diplôme du SSIAP3 Chef de Service de sécurité incendie pour manager le service de sécurité incendie au sein d'ERP et d'IGH.

### Public concerné

Toute personne qui souhaite intégrer une équipe de sécurité incendie en ERP ou IGH pour la fonction de Chef de Service de sécurité incendie et qui possède soit un diplôme SSIAP2 (et qui justifie de 3 années d'expérience dans cette mission), soit un diplôme de niveau IV.

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation ([handipso@ipso-securite.com](mailto:handipso@ipso-securite.com)).

### Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à IPSO Sécurité Lyon.

### Modalités d'inscription

Les dossiers complets doivent être déposés à minima 1 semaine avant le démarrage de la formation.

### Nombre de places

Notre formation accueille entre 6 à 10 personnes.

### Pré-requis

- Être titulaire d'un certificat de secours à la personne (PSC ou SST ou PSE1 de moins de 2 ans).
- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum (BAC), qui peut être obtenu par la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

[www.ipso-securite.fr](http://www.ipso-securite.fr)

IPSO SÉCURITÉ – 111-113 rue du 1<sup>er</sup> mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE – Tél : 04 78 54 63 62

SAS au capital de 1000.00 € - RCS Lyon 933 119 695 00015 – APE 8559B – N° déclaration d'activité 84692327169

Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-069-2124-01-09-20250966971 – Agrément ADEF n° 69 24 10 11 01

« Article L612-14 : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».



Ou

- Être titulaire du SSIAP 2 ou du diplôme ERP 2 ou IGH 2 (délivré avant le 31 Décembre 2005) et justifier de 3 ans d'expériences dans la fonction. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur soit par la présentation du contrat de travail.

## Objectifs pédagogiques

Être capable de remplir les missions dévolues au Chef de Service de sécurité incendie :

- Manager le service de sécurité.
- Conseiller le chef d'établissement en matière de gestion des risques au quotidien et pendant les phases de travaux.
- Être l'interlocuteur des autorités (commission de sécurité).
- Contrôler le respect des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité.

## Programme

<b>MODULE 1 :</b> Le feu et ses conséquences	12 h	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Le feu<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ecllosion et développement du feu</li></ul></li><li>■ Comportement au feu des matériaux<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réaction et résistance au feu</li></ul></li><li>■ Mise en œuvre des moyens d'extinctions<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie</li></ul></li></ul>
<b>MODULE 2 :</b> La sécurité incendie et les bâtiments	65 h	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Matériaux de construction<ul style="list-style-type: none"><li>▪ typologie et type de structure d'un bâtiment</li></ul></li><li>■ Etudes des plans<ul style="list-style-type: none"><li>▪ se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie</li></ul></li><li>■ Outils d'analyse<ul style="list-style-type: none"><li>▪ trame d'analyse d'un projet de construction</li></ul></li></ul>
<b>MODULE 3 :</b> La réglementation incendie	70 h	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Organisation générale de la réglementation<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Expliquer l'ordonnancement de la réglementation</li></ul></li><li>■ Classement des bâtiments<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Classement d'un établissement en fonction de la réglementation</li></ul></li><li>■ Dispositions constructives et techniques<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments</li></ul></li><li>■ Moyens de secours<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Appliquer les obligations réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie</li></ul></li><li>■ Visites applicatives<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dispositions constructives, techniques et identification des installations de sécurité</li></ul></li><li>■ Accessibilité des personnes en situation de handicap<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public</li></ul></li></ul>

[www.ipso-sécurité.fr](http://www.ipso-sécurité.fr)

IPSO SÉCURITÉ – 111-113 rue du 1<sup>er</sup> mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE – Tél : 04 78 54 63 62

SAS au capital de 1000.00 € - RCS Lyon 933 119 695 00015 – APE 8559B – N° déclaration d'activité 84692327169

Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-069-2124-01-09-20250966971 – Agrément ADEF n° 69 24 10 11 01

« Article L612-14 : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».



<b>MODULE 4 : Gestion des risques</b>	23 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Analyse des risques <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être capable d'identifier les situations de risques de déclenchements d'incendie et d'accidents corporels</li> </ul> </li> <li>■ Réalisation des travaux de sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être capable d'assurer le suivi et le bon achèvement des travaux</li> </ul> </li> <li>■ Documents administratifs <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître et mettre à jour les documents administratifs</li> </ul> </li> </ul>
<b>MODULE 5 : Conseil au chef d'établissement</b>	6 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Informations de la hiérarchie <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport</li> </ul> </li> <li>■ Veille réglementaire <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Savoir actualiser ses connaissances des textes applicables</li> </ul> </li> <li>■ Registre de sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compte-rendu et exercices de rédaction</li> </ul> </li> </ul>
<b>MODULE 6 : Correspondant des commissions sécurité</b>	6 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commissions de sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles</li> </ul> </li> <li>■ Registre de sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité</li> </ul> </li> </ul>
<b>MODULE 7 : Management de l'équipe</b>	26 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Organiser le service <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion du personnel et des moyens du service</li> </ul> </li> <li>■ Exercer la fonction d'encadrement <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'autorité dynamique</li> </ul> </li> <li>■ Notion de droit du travail <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Code du Travail, notions de droit civil et de droit pénal</li> </ul> </li> </ul>
<b>MODULE 8 : Le budget du service</b>	8 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Suivi budgétaire du service <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des budgets</li> </ul> </li> <li>■ Fonction achat <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Savoir procéder à des achats</li> </ul> </li> <li>■ Fonction maintenance <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les contrats de maintenance des installations de sécurité</li> </ul> </li> </ul>

## Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives (livrets pédagogiques remis au candidat).
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours.
- Cas pratiques et mises en situation : Analyse de projets, lecture de plans, classement, détermination des contraintes réglementaires, mise en situation de management.
- Extinction de départ de feu sur une aire de feu dédiée (utilisation d'un bac à feu écologique et manipulation des différents types d'extincteurs).
- Visites applicatives d'établissements classés ERP ou IGH.
- Utilisation des boîtiers pour s'entraîner à l'épreuve du QCM (Examens blancs).
- Remise des ouvrages de référence de la formation :
  - **SSIAP3** : Ce manuel pratique regroupe les connaissances théoriques, techniques en management et gestion de budget à acquérir lors de la formation. Divisé en parties et en séquences, cet ouvrage constitue un outil solide pour les futurs chefs de services SSIAP 3 qui se verront confier la responsabilité d'un service de sécurité.
  - **ERP : Dispositions générales** : La référence en matière de réglementation E.R.P. utilisée par les préventionnistes, constructeurs, architectes, propriétaires de sites, chargés de sécurité, sapeurs-pompiers, organismes de contrôles...

***www.ipso-sécurité.fr***

IPSO SÉCURITÉ – 111-113 rue du 1<sup>er</sup> mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE – Tél : 04 78 54 63 62

SAS au capital de 1000.00 € - RCS Lyon 933 119 695 00015 – APE 8559B – N° déclaration d'activité 84692327169

Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-069-2124-01-09-20250966971 – Agrément ADEF n° 69 24 10 11 01

« Article L612-14 : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».



- **ERP – Dispositions particulières** : La fiabilité des textes, des schémas et des avis de la Commission centrale de sécurité - Ouvrage présentant l'ensemble des dispositions particulières du règlement du 25 juin 1980 applicables, au titre de la sécurité incendie, aux établissements recevant du public des types J à Y, 1re à 4e catégories. Cet ouvrage complète les dispositions générales.
- **ERP – Dispositions spéciales** : On retrouve dans cette édition l'ensemble des textes, commentaires et schémas relatifs aux dispositions spéciales du Règlement du 25 juin 1980 applicables. Cet ouvrage complète les dispositions générales.
- **ERP – 5<sup>ème</sup> catégorie** : L'ouvrage fournit l'ensemble des textes et commentaires sur la sécurité incendie des établissements de 5e catégorie et reste, comme les autres ouvrages, un outil de travail indispensable pour être en conformité.
- **IGH** : Réglementation commentée du 30 décembre 2011 modifiée.

IPSO Sécurité met également à la disposition des participants des ordinateurs portables pour les heures en centre de formation ainsi qu'une connexion wifi.

Une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

### Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation le bon apprentissage des candidats (QCM d'entraînement corrigés et mises en pratique). De plus, il met en place un temps de régulation supplémentaire pour les personnes qui ont besoin d'améliorer leurs résultats.

### Modalités d'évaluation et de validation de la formation

L'évaluation se fait en 3 temps :

- Epreuve écrite 1 : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme pendant 40 minutes.
- Epreuve écrite 2 : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1ère catégorie ou 2ème catégorie pendant 2h30.
- Epreuve orale devant un jury pendant 15 minutes.
- En cas d'échec (théorie et/ou pratique), le candidat garde le bénéfice de l'épreuve acquise. Nous proposons au/à la candidat.e de se représenter sur un prochain examen (avec journées de révision).

### Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

### Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

### Qualification des intervenants

Les profils de nos intervenants.es sont validés par les instances tutélaires qui régissent les formations du domaine de la sécurité incendie. Ils sont qualifiés et disposent d'une expérience professionnelle et pédagogique solide dans le domaine de la sécurité incendie.

**Tarifs** : Accédez à notre [grille tarifaire](#)

**Délais d'accès** : 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

**Modalités et conditions d'inscriptions** : Téléchargez notre [dossier de candidature`](#)

**Contact** : par mail à : [contact@ipso-securite.fr](mailto:contact@ipso-securite.fr)

**Conditions générales de vente** : Consultez nos [CGV](#)

FT\_SSIAP3\_fev2025

**[www.ipso-sécurité.fr](http://www.ipso-sécurité.fr)**

IPSO SÉCURITÉ – 111-113 rue du 1<sup>er</sup> mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE – Tél : 04 78 54 63 62

SAS au capital de 1000.00 € - RCS Lyon 933 119 695 00015 – APE 8559B – N° déclaration d'activité 84692327169

Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-069-2124-01-09-20250966971 – Agrément ADEF n° 69 24 10 11 01

« Article L612-14 : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

